

Énergies renouvelables : ce que la Cour des comptes ne compte pas

Alternatives Economiques – 16 mars 2026

La publication du [dernier rapport de la Cour des comptes](#) sur le soutien aux énergies renouvelables intervient à un moment charnière du débat énergétique français. Alors que la France réaffirme son ambition nucléaire, le développement des renouvelables continue d'être interrogé au prisme de son coût pour les finances publiques.

À première lecture, le constat semble sévère : un coût cumulé de 26,3 milliards d'euros entre 2016 et 2024, des engagements financiers à long terme estimés à 87 milliards d'euros fin 2024, une forte variabilité budgétaire selon l'évolution des prix de l'énergie et des risques de sur-rémunération [à ce sujet, [voir notre graphorama](#), NDLR].

Pourtant, une lecture plus approfondie révèle une réalité bien plus nuancée et, surtout, une asymétrie frappante dans la manière dont sont évaluées les différentes composantes de notre mix énergétique.

Car le rapport de la Cour des comptes n'est pas une évaluation globale des énergies renouvelables en termes de coûts et de bénéfices collectifs. Il s'agit d'une analyse ciblée sur leur soutien public et ses modalités. La question posée est celle du coût budgétaire de ces soutiens et de leur pilotage administratif. La Cour le précise d'ailleurs explicitement : elle ne se prononce ni sur les objectifs de la politique énergétique, ni sur la pertinence des choix concernant telle ou telle filière. Ce cadrage est légitime. Mais il limite fortement la portée des conclusions de ce rapport pour nourrir le débat public.

Le soutien aux renouvelables, un mécanisme d'assurance

Le coût sur lequel alerte le rapport de la Cour des comptes est intrinsèquement dépendant des prix de marché. En effet, le mécanisme de soutien aux énergies renouvelables fonctionne comme un contrat de stabilisation des revenus des producteurs : lorsque les prix de l'électricité sont bas, l'État compense ; lorsqu'ils sont élevés, les producteurs reversent.

C'est ainsi que, lors de la crise énergétique de 2022-2023, marqué par l'envolée des prix de l'électricité, en lien avec la baisse de la production nucléaire et hydraulique, et aussi l'explosion des prix du gaz qui alimente encore de très nombreuses centrales en Europe, ces dispositifs ont généré des recettes nettes pour les finances publiques. Autrement dit, le soutien aux renouvelables ne constitue pas une charge fixe : c'est en réalité un mécanisme d'assurance contre la volatilité des prix des énergies fossiles. Le présenter uniquement comme un coût revient à ignorer cette dimension essentielle.

Les énergies renouvelables constituent, avec l'électrification des usages et les économies d'énergie, le principal levier pour sortir de la dépendance aux fossiles

Cette assurance ne vaut pas seulement pour les finances publiques. Elle vaut aussi pour l'économie française dans son ensemble. Car, à court et moyen terme, les énergies renouvelables constituent, avec l'électrification des usages et les économies d'énergie, le principal levier immédiatement mobilisable pour sortir de la dépendance structurelle aux combustibles fossiles, [dont les prix restent erratiques, géopolitiquement exposés](#) et massivement importés.

En ce sens, le développement des énergies renouvelables ne relève pas seulement d'une logique climatique : il est aussi un instrument de réduction de la facture énergétique extérieure de la France

et donc de protection de sa balance commerciale. Chaque mégawattheure renouvelable produit sur le territoire est un mégawattheure fossile importé en moins, ou un appel moindre à des technologies carbonées dont le coût dépend de marchés mondiaux instables.

Ainsi, le rapport de la Cour des comptes documente en creux un succès majeur de politique publique. En moins d'une décennie, écrit-il, « *la production d'électricité renouvelable est passée de moins de 100 TWh en 2016, soit 18 % de la production d'électricité, à près de 150 TWh en 2024, soit 27 %* ».

Atteindre les objectifs stratégiques

Toutefois, ce développement, qui a permis à la France de se rapprocher de ses objectifs climatiques et européens ne s'est pas fait spontanément. Il est le produit direct des mécanismes de soutien mis en place. La vraie question n'est donc pas de savoir si ces mécanismes ont un coût, mais s'ils ont permis d'atteindre des objectifs stratégiques à un coût raisonnable, ce à quoi le rapport ne répond que partiellement.

Il y manque en particulier une analyse plus complète de l'effet des renouvelables sur le prix de l'électricité lui-même. Sur le marché électrique de gros – où le prix est souvent déterminé par la dernière centrale appelée pour équilibrer l'offre et la demande dite marginale –, ce sont encore fréquemment les centrales à gaz qui sont le dernier moyen de production appelé et qui fixent le prix de l'électricité lors des périodes tendues [*à ce sujet, lire notre [Topo](#), NDLR*].

En diminuant les périodes où une technologie fossile chère « fait le prix », les renouvelables exercent un effet modérateur sur les prix de marché de l'électricité

Or le développement du solaire et de l'éolien réduit précisément le nombre d'heures pendant lesquelles le gaz est nécessaire pour satisfaire la demande. En diminuant ces périodes où une technologie fossile chère « fait le prix », les renouvelables exercent un effet modérateur sur les prix de marché de l'électricité. Cet effet est décisif pour les consommateurs, les entreprises électro-intensives et, plus largement, pour la compétitivité de l'économie.

La critique des situations de surrémunération appelle elle aussi à être replacée dans son contexte. Les premiers dispositifs de soutien ont été conçus dans un environnement technologique et financier incertain, nécessitant des incitations fortes pour déclencher l'investissement. C'est le propre de toute politique industrielle. Faut-il rappeler que le programme nucléaire français lui-même a reposé sur [des engagements publics massifs](#), des garanties implicites et explicites, et une socialisation de nombreux risques ?

Appliquer le même cadre d'analyse

C'est ici que l'asymétrie d'analyse est particulièrement frappante. Dans des travaux précédents consacrés aux coûts du nucléaire (voir [ici](#) et [là](#)), la Cour des comptes avait mis en évidence des enjeux lourds : dérives des devis de construction, incertitudes industrielles, fragilité du modèle économique d'EDF, dépendance à des mécanismes de soutien publics implicites ou explicites. Et par rapport à ces enjeux, le financement de nouveaux réacteurs appelle aujourd'hui [des dispositifs de soutien publics très conséquents](#) via des prix garantis, des garanties d'Etat, des subventions et une mobilisation de l'épargne réglementée.

Les énergies renouvelables sont interrogées au prisme de leur coût budgétaire immédiat, le nucléaire sous l'angle de la souveraineté ou de la stratégie industrielle

Ce soutien à l'électricité nucléaire présente de fortes analogies avec les mécanismes critiqués pour les renouvelables. Pourtant, dans le débat public, ces deux réalités sont rarement mises en regard. Les énergies renouvelables sont interrogées au prisme de leur coût budgétaire immédiat, tandis que le nucléaire est souvent abordé sous l'angle de la souveraineté ou de la stratégie industrielle, reléguant au second plan la question de son modèle économique. La rigueur intellectuelle imposerait pourtant d'appliquer au nucléaire le même cadre d'analyse que celui utilisé pour les renouvelables : transparence des coûts, maîtrise des risques, soutenabilité budgétaire.

De fait, le rapport de la Cour des comptes ne dit pas que les énergies renouvelables sont trop coûteuses. Il dit que les aides dont elles bénéficient doivent être mieux pilotées. Il montre aussi que leur développement a reposé sur des choix publics assumés, comparables à ceux qui ont historiquement structuré le système énergétique français, et notamment le programme nucléaire lancé à la fin des années 1960 et accéléré au lendemain du premier choc pétrolier.

Cependant, ce rapport ne dit pas assez qu'au-delà de leur coût apparent, les énergies renouvelables apportent deux bénéfices systémiques majeurs. D'une part, elles permettent de réduire notre dépendance aux fossiles importés et notre exposition à la volatilité de leurs prix. D'autre part, elles contribuent à abaisser le coût de l'électricité en limitant les moments où le gaz marginal détermine des prix très élevés.

Il faut donc se garder d'avoir une lecture partielle des coûts. Le vrai sujet est de construire un cadre cohérent de politique énergétique, capable d'intégrer l'ensemble des effets économiques, industriels, climatiques et géopolitiques des différentes technologies, en assumant les investissements nécessaires et en améliorant la gouvernance des dispositifs de soutien.

C'est à cette condition que le débat énergétique pourra sortir des oppositions stériles pour se recentrer sur l'essentiel : garantir, dans la durée, une électricité décarbonée, compétitive, souveraine et moins dépendante des chocs fossiles.

Stéphane His est président d'Energies renouvelables pour tous

Alain Grandjean est président de The Other Economy